



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 19 juin 2021

A/S : QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE : LUNDI 21 JUIN

L'Association des Maires de France a publié le 17 juin un communiqué sur les dispositions légales à respecter pour la fête de la musique du 21 juin qui ne manque pas de sel, en voici le début :

« Une certaine cacophonie règne sur l'organisation de la fête de la musique. Entre ordres et contrordres et injonctions contradictoires, il est difficile de s'y retrouver. Les arrêtés de divers Préfets sont contradictoires. »

Néanmoins dans les Yvelines il convient de rappeler :

1) le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, sur les marchés, brocantes, dans un périmètre de 50 m autour des accès de tous les établissements d'enseignement, dans un périmètre de 50 m autour des gares, dans les rassemblements de personnes.

Cette obligation ne s'applique pas aux cyclistes, aux conducteurs dans leurs véhicules, aux sportifs, aux personnes munies d'un certificat médical.

Ces dispositions figurent dans l'arrêté du Préfet des Yvelines, JJ BROT du 17 juin 2021.

2) Dispositions « musicales »

- Le Festival du Jazz donnera un concert dans le Parc de la salle Malesherbes, à la condition que les spectateurs soient assis et en nombre limité, respectant la distanciation entre eux, un comptage sera effectué par l'organisateur.

- des concerts peuvent se tenir dans les bars, les spectateurs doivent être assis et la distanciation sanitaire respectée, jauge de 65 %.

- Les concerts en plein air sont déconseillés, sauf à être assis dans la limite de 10 spectateurs... J'ai quelques doutes que ces dispositions soient respectées...

Je relève que la Ministre Bachelot a récemment déclaré que les bars et les restaurants étaient autorisés à organiser des concerts.

3) Pour des raisons de respect de la tranquillité de tous, je recommande que les concerts s'arrêtent à minuit ; beaucoup de nos concitoyens travaillent le mardi matin.

La Police Municipale y veillera avec tact, merci de le comprendre.

Bonne fête de la musique malgré tout, elle sera plus sympathique l'an prochain, gardons espoir.

MERCI DE TRANSMETTRE CE MESSAGE A VOS PROCHES ET CONNAISSANCES.

Très cordialement.

PS : N'oubliez pas d'aller voter demain, premier tour des élections départementales et des élections régionales.